



Procès-verbal
Conseil Administration du 30 juin 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le trente juin à 20h30 les membres du Conseil d'administration, dument convoqués le vingt-trois juin deux-mil vingt-cinq, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jullien David, président.

Nombre de membres en exercice : 08

Nombre de membres présents : 05

Nombre de votants : 06

Membres convoqués : JULLIEN David, Mme MOREL Gwénaëlle, Mme KRIEGER Nathalie, Mme REGNIER Stéphanie, M. BOHUON Paul, et Mme POMEL Marie-Sophie, M. GAUTIER Antoine et Mme FROC Manon.

Membres absents :

Mme REGNIER Stéphanie

M. BOHUON Paul

Mme POMEL Marie-Sophie (Procuration à Mme Krieger Nathalie)

Secrétaire de séance : Mme MOREL Gwénaëlle

Demande d'approbation de la séance précédente :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'administration l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 avril 2025.

Le conseil d'administration **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la précédente séance en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions prises au cours de la séance du 30 juin 2025

04.2025 : Tarifs repas des aînés et coffrets cadeau 2025

05.2025 : Arbre de Noel 2025

06.2025 : Fermage 2025

07.2025 : Sortie intergénérationnelle CCAS La Fresnais

04.2025 : Tarifs repas des aînés et coffrets cadeau 2025

Monsieur le Président rappelle que sont considérées comme aînées les personnes de plus de 65 ans. Pour l'année 2025, la commune compte 63 aînés.

Il est convenu d'organiser un repas au restaurant le dimanche 21 septembre 2025 et une distribution de coffret cadeaux pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons de santé.

Les membres du conseil d'administration optent pour le restaurant « Le Point G » à Saint Brolade, le devis étant de 42 €/pers.

Pour les coffrets le tarif individuel retenu est de 28.00 €.



Considérant l'ensemble de ces éléments, **le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (POUR 6, CONTRE 0, ABSTENTION 0):**

- **APPROUVE** les tarifs proposés (repas 42€/pers) et (coffrets 28€/pers).
- **CHARGE** M. le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

05.2025 : Arbre de Noel 2025

Le conseil d'administration fixe l'Arbre de Noel le 14 décembre 2025.
Le Président indique que la salle des fêtes est disponible pour cette date.
L'arbre de Noël est organisé pour les enfants âgés jusqu'à 11 ans soit 70 enfants.

Il est proposé de choisir un jouet sur le catalogue « Jouet Club », dans la limite de 25€ par enfant. Trois choix seront demandés en cas de stocks indisponibles.
Un gouter sera proposé aux enfants et un apéritif aux parents.

Considérant l'ensemble de ces éléments, **le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité (POUR 6, CONTRE 0, ABSTENTION 0) :**

- **DECIDE** de fixer l'arbre de Noël le 14 décembre 2025,
- **DECIDE** de fixer un tarif de 25€ par enfant
- **CHARGE** M. le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire

06.2025 : Fermage 2025 – Parcelle A 132

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur MALTOUCHE Jean-Luc doit un fermage au CCAS pour la parcelle A n° 132 au lieu-dit dénommé « Les Grandes Mares », d'une contenance de 21 ares 45 ca.

Le calcul consiste à réviser la somme due en 2025 en lui appliquant l'indice des fermages de 122.55 fixé par arrêté préfectoral à compter du 17 juillet 2024 pour 2024 et qui représente une variation de : 5.23 % soit la somme de 58.75 €

La Commission, après en avoir délibéré à **l'unanimité (POUR 6, CONTRE 0, ABSTENTION 0) :**

- **DECIDE** de facturer la somme de 58.75 € à M. MALTOUCHE Jean-Luc pour l'année 2025.
- **CHARGE** M. Le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

07.2025 : Sortie intergénérationnelle organisée par le CCAS de La Fresnais

Monsieur le Président informe l'assemblée que le CCAS de La Fresnais organise une sortie intergénérationnelle le **30 août 2025**, destinée aux enfants de La Fresnais. À cette occasion, la commune de La Fresnais propose d'élargir cette sortie aux enfants de la commune de Lillemer.

La journée se déroulera à **La Ferme du Monde**, située dans le Morbihan. Elle comprendra le transport en car ainsi que le repas sur place.



Le **budget global** de cette sortie est estimé à **2 025,00 €** pour un total de **60 participants** (soit 40 adultes et 20 enfants de moins de 12 ans).

Il est proposé que le **CCAS de Lillemer participe au financement** de cette activité à hauteur de **2 %**, soit une contribution de **40,50 €**.

La Commission, après en avoir délibéré à **l'unanimité (POUR 6, CONTRE 0, ABSTENTION 0)** :

- **APPROUVE** la participation à hauteur de 40.50 €
- **CHARGE M.** Le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Questions diverses :

<i>Le Secrétaire de séance :</i>	Mme MOREL Gwenaëlle
---	---------------------